

Décision 2026-311 : représentation de Grand Lac au 40ème congrès d'AMORCE à Lyon - Mandat spécial et frais de déplacements de Monsieur Jean-Marc DRIVET



DÉCISION

N° : 2025-2026
Présidente : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
Vice : / N°1ère : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
Vice 2 : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Représentation de Grand Lac au 40^{ème} congrès d'ARNDGE à la pose
Mandat spécial et frais de déplacements de Monsieur Jean-Marc DUBOY**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le statut général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération en date du 14 mai 2025 relevant de l'option au Président pour deuxier la
déclaration de mandats spéciaux et les frais de déplacements et de mandat

Considérant l'intérêt que Monsieur Jean-Marc DUBOY, vice-président de Grand Lac apporte à la
valorisation des territoires de l'Économie circulaire, son mandat et représenter Grand Lac lors du 40^{ème}
congrès d'ARNDGE à la pose du Mandat de l'État, les mandats et des mandats, ainsi que le pouvoir
d'attribution d'attribution de mandats et de mandats d'attribution.

DÉCISION :

ARTICLE 1 : MANDAT SPÉCIAL

De déléguer un mandat spécial à Monsieur Jean-Marc DUBOY pour le rendre au 40^{ème} congrès
d'ARNDGE, du mardi 10 au 7 au 10 octobre 2025 au Centre des Congrès à Lyon.

Le présent charge de Grand Lac des frais de déplacements et de mandats à cet égard, entre
autres :

- Pour les frais de transport (SNCF 1^{ère} ou 2^{ème} classe) sur présentation d'un état des lieux des
charges directement par Grand Lac,
- Pour l'inscription au congrès : sur présentation d'un état des lieux des charges directement
par Grand Lac
- Pour les frais d'hôtel, de repas et d'autorisation de logement (logement) par le congrès, ainsi que
l'assurance, les mandats d'attribution, sur présentation d'un état des lieux des charges
directement par le congrès en vigueur dans les collectivités locales.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mairie de Prilly-sur-Seine.
- Le Président
M. Jean-Marc DUBOY



<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-2026-311-representation-de-grand-lac-au-40eme-congres-damorce-a-lyon-mandat-special-et-frais-de-deplacements-de-monsieur-jean-marc-drivet-57954?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.